

Compte-rendu Conseil Municipal du 21 octobre

Emplacement aire de covoiturage : elle sera installée à La Ferrette, entre la piscine et la salle des Fontaines. La CCBHAP posera les panneaux indicateurs.

Réfection chemin rural de Pompiac : un logement étant désormais habité à l'année, la portion du chemin qui le dessert sera aménagée.

Travaux cinéma : travaux de création du bureau du cinéma actuellement en cours, ils seront terminés en novembre après la pose de l'escalier. Après paiement des factures, le dossier sera transmis au Centre National du Cinéma qui versera à la commune une aide TSA à hauteur de 90 % du montant HT des travaux.

Projet accès Collège : le Département a réalisé une étude sur la circulation à proximité du Collège. Une réunion est prévue le 13 novembre.

Maison de Santé : dans un premier temps, la Commune va mettre le terrain situé derrière les cabinets médicaux à disposition de la CCBHAP pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire. A sa mise en service, il serait souhaitable que la CCBHAP qui a la compétence gère à la fois la maison de santé et les cabinets médicaux.

La maison de santé sera raccordée au futur réseau de chaleur du SDEE 47, un puits canadien est à l'étude pour améliorer la performance énergétique.

Place Jasmin : un marquage routier devant la supérette est à l'étude pour sécuriser la circulation.

Avancement projet Ages et Vie : l'acte de vente du terrain par la commune sera signé le 22 octobre. Les travaux doivent démarrer début 2020.

Assurance Statutaire (pour le remboursement partiel du maintien de salaire des agents en arrêt maladie) :

- Modification taux 2020 : en raison d'une hausse très importante des arrêts maladie à indemniser, l'assureur CNP a notifié au CDG 47 la résiliation du contrat de groupe au 01/01/2020, sauf si les collectivités acceptent soit une augmentation des taux de cotisation (passage de 6,14 % à 6,63 % du traitement indiciaire des agents CNRACL), soit une baisse du remboursement des indemnités journalières à 85 %. Décision du Conseil Municipal : augmentation du taux.
- Mandat au CDG 47 pour consultation nouveau contrat 2021 à 2024 : les collectivités peuvent confier au CDG 47 la procédure de consultation des assureurs pour bénéficier d'un contrat de groupe contre les risques statutaires liés au maintien de salaire des agents en arrêt maladie. La mutualisation du risque dans le cadre d'un contrat de groupe permet de bénéficier de meilleurs taux. Accord du Conseil Municipal.

Subventions exceptionnelles :

- ADMR 1500 € pour véhicule de portage de repas.
- Union des Commerçants et Artisans de Castillonnès 800 €. L'association se relance et prévoit d'assurer des animations de Noël, des animations lors du Comice Agricole et des marchés gourmands l'été.
- Société Hippique Rurale 300 € pour aider à la location du matériel nécessaire à l'organisation du rallye international d'endurance.
- ADPAE 50 €.

Cantine :

- effacement de créances par la commission de surendettement : 359,45 €
- modalités de facturation : le forfait mensuel n'existe plus, la facturation est établie en début du mois M+1 pour le nombre exact de repas pris le mois précédent. Système plus simple car le forfait pour les élèves qui mangeaient tous les jours à la cantine coexistait avec la facturation à posteriori pour ceux qui venaient 2 ou 3 fois par semaine ou ponctuellement, ou pour ceux qui s'inscrivaient en cours d'année. De plus, il fallait déduire du forfait les sorties scolaires et absences, donc aucun gain de temps. Les tarifs restent inchangés.

Résiliation ancien logiciel de cadastre (AGEDI) : ce logiciel n'est maintenant plus utilisé, remplacé par Infogéo du CDG 47.

Recettes communales (cantine, piscine, salles) : obligation au 1^{er} juillet 2020 de proposer à l'utilisateur la possibilité de paiement par carte bancaire et/ou smartphone, ou paiement en ligne sur internet, dans le cas où les recettes des collectivités dépassent 2500 €.

CDG 47 :

- convention partenariat retraite pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL : elle est renouvelée pour la période 2020 à 2022, le CDG47 assiste la collectivité sur les dossiers de retraite, réalise des estimations de pension, transmet les informations sur la carrière des agents à la Caisse des Dépôts et Consignations, ... Coût : 725 € par an.
- convention RGPD pour la protection des données : elle a été signée suite à la délibération du 11/02/2019 qui a confié au CDG 47 la mission d'accompagnement à la mise en œuvre de la réglementation, ce qui permet de bénéficier des services du Délégué à la Protection des Données du CDG 47, mutualisé entre les collectivités adhérentes. Ce dernier interviendra à Castillonnès à partir de décembre, afin d'analyser le traitement des données, informer les agents et élus concernés, mettre en place les bonnes pratiques et outils nécessaires afin d'assurer la sécurité des données personnelles des usagers, rédiger le registre des traitements, mettre à jour les documents. Cette prestation coûtera 3480 €.

- convention pour la prestation chômage dûe aux anciens titulaires involontairement privés d'emploi : la commune adhère à Pôle Emploi pour les indemnités de chômeurs des contractuels de droit public ou privé engagés en CDD ou en CDI (cantine). Elle cotise sur la masse salariale des agents en CDD et CDI. Pour les agents fonctionnaires privés d'emploi, c'est la collectivité qui doit verser les indemnités. En raison de la complexité de la législation, le CDG 47 a conventionné avec le CDG 17 pour l'instruction des dossiers : étude des droits, suivi et réactualisation sur toute la durée de l'indemnisation. Le tarif des prestations est le suivant :

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150 €
Etude du droit en cas de reprise ou réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	58 €
Etude de cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	37 €
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20 €
Suivi mensuel : tarification mensuelle	14 €
Conseil juridique (30 minutes)	15 €

Motion contre la fermeture envisagée de la Trésorerie de Monflanquin : la DGFIP semble avoir décidé de ne conserver que 3 trésoreries en Lot-et-Garonne : Agen, Villeneuve et Marmande. Les fermetures des autres sites s'échelonnent jusqu'en 2023. La Commune prend une délibération pour manifester son opposition à ce nouvel éloignement programmé d'une structure partenaire indispensable à la comptabilité publique.

Questions diverses :

- délibération est prise pour accorder au Comptable du Trésor en poste depuis fin 2018 à Monflanquin l'indemnité de conseil/budget pour les prestations de conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qu'il assure auprès des collectivités.
- la mission de diagnostic concernant l'opération de restauration du retable de l'Eglise St Pierre, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 17/07/1959, coûtera 5562 € HT et sera subventionnée par l'Etat à hauteur de 50 % du HT, soit 2781 €.

La séance est levée à 22 heures.